

Charte d'engagement ESCALADE

La « Charte d'engagement escalade » me donne accès à la salle d'escalade de bloc située dans les locaux du CROUS, 25, rue Etienne Dolet, dans le respect des modalités de pratique décrites ci-dessous.

Par la validation de cette Charte, je m'engage à me comporter en utilisateur responsable et à faire preuve de civisme afin de permettre une utilisation optimale des installations, et ce, à destination du plus grand nombre.

Ma responsabilité civile pourra être engagée en cas de détériorations ou d'accidents.

1- Je dois signer le registre du CROUS à mon arrivée à l'accueil, en présentant ma carte de pratique autonome d'escalade SUAPS avant chaque séance.

J'éteins les lumières et rapporte les clés de la salle à l'accueil du CROUS au départ du dernier grimpeur.

2- je respecte le règlement intérieur dans son intégralité, ainsi que les consignes de sécurité liées à la pratique de l'escalade

3- je respecte les installations, en les utilisant de manière correcte et raisonnée en respectant les consignes d'hygiène et de sécurité :

- L'accès à la salle ne se fasse qu'avec des chaussures propres (chaussures d'escalade). Les chaussures de ville devront rester à l'extérieur de la salle.
- Aucun usager ne stationne sous un grimpeur en train d'évoluer sur le mur.
- Tout grimpeur évoluant dans la partie surplombante du mur soit paré par un autre usager (afin d'amortir et de réorienter le grimpeur lors de la chute)
- Les jonctions entre les tapis de réception soient toujours en place (bandeaux + scratch)
- Les lumières soient toutes éteintes lors du départ du dernier grimpeur
- La salle d'escalade soit bien fermée lors du départ du dernier grimpeur
- Tout dysfonctionnement soit signalé au plus vite au SUAPS et au CROUS.

4- je respecte les consignes des enseignants et autres personnels du SUAPS ou du CROUS qui pourront vérifier à tout moment le bien fondé de ma présence (présentation obligatoire de mon justificatif d'inscription en « carte de pratique autonome d'escalade » en cours de validité)

5- je respecte les autres utilisateurs de la salle

6- je respecte les jours et horaires d'ouverture de la salle :

Du lundi au dimanche, de 08h à 23h du 01^{er} septembre au 31 août.

Le non-respect de mes engagements me retirera sans préavis le droit de participer à l'ensemble des activités ESCALADE du SUAPS.

François PARROT
Directeur du SUAPS

